

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 6 octobre 2026 à 19 h à la salle du conseil au 980, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 concernant l'orientation d'une habitation pour la propriété située sur le lot 3 516 831, rue Principale Est.

QUE la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre aux demandeurs une orientation de 90 degrés par rapport à la ligne de lot avant pour le bâtiment de la Phase 2 (12 logements) alors que l'orientation d'un bâtiment principal doit varier selon un axe de 0 à 15 degrés sur le lot 3 516 831, rue Principale Est;

QUE cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 21^e jour du mois de septembre deux mille vingt-six.

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général